

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

AMEN BANK

Siège social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

L'Amen Bank publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 27 avril 2018. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes M .Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI et M. Walid BEN SALAH.

Bilan consolidé

arrêté au 31/12/2017

Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	31/12/2017	31/12/2016
AC1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(1-1)	170 245	107 733
AC2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	(1-2)	199 801	169 949
AC3 Créances sur la clientèle	(1-3)	6 075 063	5 895 136
AC4 Portefeuille-titres commercial	(1-4)	532 045	602 377
AC5 Portefeuille d'investissement	(1-5)	1 206 242	978 407
Titres mis en équivalence	(1-5)	141 185	154 205
AC6 Valeurs immobilisées	(1-6)	165 955	200 586
AC7 Autres actifs	(1-7)	172 054	169 569
Total actifs		8 662 590	8 277 962
PA1 Banque Centrale et CCP	(2-1)	1 174 816	818 196
PA2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(2-2)	385 115	483 538
PA3 Dépôts et avoirs de la clientèle	(2-3)	5 076 536	5 045 332
PA4 Emprunts et Ressources spéciales	(2-4)	968 065	914 432
PA5 Autres passifs	(2-5)	174 175	191 114
Total passifs		7 778 707	7 452 612
Intérêts minoritaires	(3)	8 793	42 965
CP1 Capital		132 405	127 313
CP2 Réserves		629 764	562 685
CP4 Autres capitaux propres		423	423
CP5 Résultats reportés		5	4
CP6 Résultat de l'exercice		112 493	91 960
Total capitaux propres	(4)	875 090	782 385
Total capitaux propres, passifs et intérêts minoritaires		8 662 590	8 277 962

État des engagements Hors Bilan consolidé

arrêté au 31/12/2017

Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Passifs éventuels			
HB01 Cautions, Avals et autres garanties données	(5-1)	593 387	516 942
HB02 Crédits documentaires	(5-2)	305 206	339 146
HB03 Actifs donnés en garantie	(5-3)	1 174 000	777 000
Total passifs éventuels		2 072 593	1 633 088
Engagements donnés			
	(5-4)		
HB04 Engagements de financement donnés		245 245	239 342
HB05 Engagements sur titres		18 017	6 588
Total engagements donnés		263 262	245 930
Engagements reçus			
HB06 Engagements de financement reçus	(5-5)	-	11 499
HB07 Garanties reçues	(5-6)	3 554 278	3 467 728

Etat de Résultat consolidé

Allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2017
Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	Du 1er Janv au 31 dec 2017	Du 1er Janv au 31 dec 2016
Produits d'exploitation bancaire			
PR1	Intérêts et revenus assimilés	479 716	433 332
PR2	Commissions (en produits)	93 793	82 895
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	81 452	50 277
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	51 398	45 103
Total produits d'exploitation Bancaire		706 359	611 607
Charges d'exploitation bancaire			
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	(346 434)	(320 927)
CH2	Commissions encourues	(5 514)	(4 813)
Total charges d'exploitation Bancaire		(351 948)	(325 740)
Produits nets Bancaires		354 411	285 867
PR5/CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs	(111 136)	(85 826)
PR6/CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement	3 106	(1 260)
PR7	Autres produits d'exploitation	1 301	1 437
CH6	Frais de personnel	(94 405)	(82 547)
CH7	Charges générales d'exploitation	(23 488)	(20 408)
CH8	Dotations aux amortissements aux provisions sur immobilisations	(7 504)	(12 307)
Résultat d'exploitation		122 285	84 956
	Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	5 276	14 326
PR8/CH9	Solde en gain/ perte provenant des autres éléments ordinaires	2 528	959
CH11	Impôt sur les bénéfices	(14 789)	(4 406)
Résultat des activités ordinaires		115 300	95 835
PR9/CH10	Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires	(1 994)	(6 644)
Résultat net consolidé		113 306	89 191
Part du résultat revenant aux minoritaires		813	(2 769)
Résultat net part du groupe		112 493	91 960
Résultat de base par action (en dinars)		4,248	3,612
Résultat dilué par action (en dinars)		4,248	3,612

Etat de Flux de Trésorerie consolidé

Allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2017

Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Activités d'exploitation	(7-1)		
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus portefeuille d'investissement)		611 811	530 817
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(349 724)	(318 163)
Dépôts / Retraits des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		(101 194)	404 319
Prêts et avances / Remboursement des prêts et avances accordés à la clientèle		(241 029)	339 250
Dépôts / Retraits des dépôts de la clientèle		9 882	(46 727)
Titres de placement		117 763	12 454
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(141 344)	(209 475)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(58 107)	28 176
Impôts sur les bénéfices		(14 190)	(4 585)
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'exploitation		(166 132)	736 066
Activités d'investissement	(7-2)		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		(4 052)	(22 675)
Acquisitions / Cessions sur portefeuille d'investissement		(102 609)	(528 523)
Acquisitions / Cessions d'immobilisations		(28 467)	(10 324)
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		(135 128)	(561 522)
Activités de financement	(7-3)		
Emission d'actions		-	-
Emission d'emprunts		80 000	70 000
Remboursement d'emprunts		(41 840)	(34 031)
Augmentation / diminution ressources spéciales		15 474	(33 418)
Dividendes versés		(18 422)	(29 554)
Mouvements sur fonds social et de retraite		697	(164)
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		35 909	(27 167)
Incidence de la variation des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		(706)	-
Incidence de la variation du périmètre de consolidation sur les liquidités et équivalents de liquidités		10 765	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		(255 292)	147 377
Liquidités et équivalents de liquidités début de période		(705 897)	(853 274)
Liquidités et équivalents de liquidités fin de période	(7-4)	(961 189)	(705 897)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ANNUELS ARRETES

Exercice clos au 31 Décembre 2017

1- REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers consolidés du Groupe AMEN BANK sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictés notamment par:

- Le cadre conceptuel du système comptable des entreprises;
- La norme comptable générale n° 01;
- Les normes techniques (NCT 02 à NCT 20);
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25);
- Les normes comptables relatives aux OPCVM;
- Les normes comptables de consolidation (NCT 35 à 37) ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ; et
- Les règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

2- DATE DE CLOTURE

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 décembre 2017.

Quand les états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation sont établis à des dates de clôtures différentes, des ajustements sont effectués pour prendre en compte les effets de transactions et autres événements importants qui se sont produits entre ces dates et la date des états financiers de la mère.

3- BASES DE MESURE

Les états financiers du Groupe AMEN BANK sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

4- PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du Groupe AMEN BANK comprend:

- La société mère : AMEN BANK
- Les filiales : les sociétés sur lesquelles AMEN BANK exerce un contrôle exclusif; et
- Les entreprises associées : les sociétés sur lesquelles AMEN BANK exerce une influence notable.

4.1- L'intégration globale

Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

Cette méthode est appliquée aux entreprises du secteur financier et celles de recouvrement des créances contrôlées de manière exclusive par AMEN BANK.

4.2- La mise en équivalence

Selon cette méthode la participation est initialement enregistrée au coût d'acquisition et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe AMEN BANK :

Société	Nature	Technique de consolidation	% De contrôle	% d'intérêt	Pays de Résidence
Amen Bank	Mère	IG	100,00%	100,00%	Tunisie
LE RECOUVREMENT	Filiale	IG	99,88%	99,88%	Tunisie
SICAR AMEN	Filiale	IG	88,20%	88,20%	Tunisie
SOGEREC	Filiale	IG	100,00%	99,99%	Tunisie

AMEN CAPITAL	Filiale	IG	55,25%	53,69%	Tunisie
AMEN PROJECT	Filiale	IG	53,01%	53,01%	Tunisie
AMEN CORPORATE FINANCE SARL	Filiale	IG	99,90%	53,64%	Tunisie
AMEN INVEST	Filiale	IG	63,30%	63,30%	Tunisie
MAGHREB LEASING ALGERIE	Entreprise associée	ME	42,61%	52,35%	Algérie
TUNISIE LEASING	Entreprise associée	ME	32,48%	32,48%	Tunisie
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	Entreprise associée	ME	29,80%	37,92%	Tunisie
CLINIQUE EL AMEN NABEUL	Entreprise associée	ME	16,06%	22,08%	Tunisie
CLINIQUE EL AMEN BIZERTE	Entreprise associée	ME	28,00%	28,06%	Tunisie
EL IMRANE	Entreprise associée	ME	20,00%	20,00%	Tunisie
TUNISYS	Entreprise associée	ME	29,85%	29,85%	Tunisie
EL KAWARIS	Entreprise associée	ME	20,00%	20,00%	Tunisie
TUNINVEST INNOVATION SICAR	Entreprise associée	ME	27,27%	36,13%	Tunisie
HAYETT	Entreprise associée	ME	25,00%	25,00%	Tunisie
AMEN SANTE	Entreprise associée	ME	16,00%	16,45%	Tunisie
TLG FINANCE	Entreprise associée	ME	23,63%	34,64%	Tunisie
SICAV AMEN	Entreprise associée	ME	0,14%	0,14%	Tunisie
SUNAGRI	Entreprise associée	ME	27,00%	28,50%	Tunisie
AMEN PREMIERE	Entreprise associée	ME	0,04%	0,04%	Tunisie
ASSURANCE COMAR COTE D'IVOIRE	Entreprise associée	ME	30,00%	32,27%	Cote d'Ivoire
SOCIETE NOUVELLE DE BOISSONS	Entreprise associée	ME	20,00%	20,00%	Tunisie

IG : Intégration globale

ME : Mise en équivalence

Il est à noter que le groupe AMEN BANK n'inclut pas des co-entreprises.

En 2017, le Groupe Amen Bank a enregistré l'entrée de la Société Nouvelle de Boissons et la sortie de la société Ennakel et de la Société Amen Finance Company de son périmètre.

5- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

5.1- Créances à la clientèle

5.1.1 Règles de présentation des créances à la clientèle

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

5.1.2 Classification et évaluation des créances

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante:

Actifs courants :

Actifs dont le recouvrement est assuré concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

Actifs classés :

Classe B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Classe B2 : Actifs incertains

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe 1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- Un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- L'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- Des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- Des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- La détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- L'existence de retards de paiement en principal ou en intérêts entre 90 et 180 jours.

Classe B3 : Actifs préoccupants

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

Classe B4 : Actifs compromis

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par Amen Bank correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Pour les engagements supérieurs à 15 mDT, les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables. Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants:

- Actifs incertains 20% ;
- Actifs préoccupants 50% ;
- Actifs compromis 100%.

Pour les engagements inférieurs à 15 mDT, la banque détermine la provision requise en appliquant le taux de provision moyen des engagements de plus de 15 mDT aux encours hors les crédits de présalaire et CREDIM (crédit habitat aux particuliers) et ce compte tenu de la qualité de ces risques et des perspectives de recouvrement.

Les garanties prises en compte par la banque se détaillent comme suit :

- Les garanties reçues de l'État Tunisien ;
- Les garanties reçues des banques et assurances ;
- Les garanties reçues du FNG (Fonds National de Garantie) et la SOTUGAR ;
- Les dépôts affectés auprès d'Amen Bank (Bons de caisse, comptes à terme, comptes d'épargne,...);
- Les garanties réelles : Selon les règles édictées par la BCT, les garanties immobilières ne peuvent être prises en compte que si elles remplissent au moins l'une des conditions suivantes :

* Elle est inscrite sur le titre foncier ;

* Elle est inscrite par l'intervention de deux notaires sur un titre arabe ;

* Il existe une promesse d'hypothèque sur un terrain acquis auprès de l'un des organismes suivants : AFI, AFT, AFH.

Par ailleurs, certaines garanties ont été retenues, depuis l'exercice 2006, en application des articles 327 et 328 du code des procédures civiles et commerciales, sous forme d'oppositions conservatoires. Cette forme de garantie a été retenue compte tenu d'une hypothèse sous-jacente, à savoir, un taux historique de réalisation élevé et compte tenu des conditions cumulatives suivantes :

- Les engagements de la relation emprunteuse sont concentrés exclusivement chez Amen Bank ;
- L'opposition conservatoire est inscrite sur le titre foncier qui ne doit pas comporter d'autres charges hypothécaires au profit d'autres créanciers ;
- La date d'inscription de l'opposition conservatoire remonte à moins de deux ans ;
- Une évaluation récente du titre objet de l'opposition conservatoire ;
- Une décote de 10% de la valeur du titre objet de l'opposition conservatoire.

5.1.3 Comptabilisation des créances irrécouvrables passées par perte

Les créances irrécouvrables inférieures ou égales à 500 dinars et les autres créances irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement sont passées par perte. Parallèlement, les provisions et agios réservés y afférents font l'objet de reprise.

5.1.4 Comptabilisation des revenus des prêts accordés à la clientèle

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux-ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à la date d'arrêt des états financiers.

Les intérêts sur crédits à moyen terme sont matérialisés par des effets ou titres de crédit et sont perçus à terme. Ceux-ci sont passés en produits au fur et à mesure de leurs échéances. La partie des intérêts courus mais non encore échus à la date de l'arrêté des états financiers font l'objet de régularisation.

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé « agios réservés ».

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses, sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat. Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement parmi les produits de la Banque puis cernés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés. A cet effet, les encaissements réalisés sur les créances sont systématiquement imputés, en premier lieu, sur les agios réservés déjà constitués.

5.2 Suivi des mesures conjoncturelles édictées en 2011:

5.2.1 Provisions collectives :

La provision collective, appliquée pour l'exercice 2011 en tant que mesure conjoncturelle est désormais une disposition permanente à observer pour couvrir les risques latents sur les engagements de la classe 0 et 1.

Ainsi, et en application des dispositions de la circulaire BCT N° 2012-20, la banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de l'article 8 de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991.

Pour l'évaluation du montant de la provision requise, la banque a appliqué la méthodologie référentielle édictée par la BCT.

Cette méthodologie prévoit :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur et par secteur d'activité;
- Le calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1;
- La détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques en 2017. Ce facteur scalaire ne peut être inférieur à 1;
- La détermination d'un taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel par groupe et l'application de ce taux à l'encours des engagements 0 et 1 du groupe considéré.

Le montant des provisions collectives est revu à chaque date d'arrêté des comptes annuels.

L'augmentation de la provision collective requise entraîne une dotation complémentaire imputée sur les charges de l'exercice et inversement la baisse de la provision collective requise entraîne une reprise correspondant à la baisse et imputée sur les produits de l'exercice.

L'application de ces règles a donné lieu à un montant de provision collective de 66 526 mDT. Ainsi et compte tenu de la provision collective de 62 800 mDT constituée en 2016, une provision complémentaire nette de 3 726 mDT a été dotée au titre de l'année 2017.

5.2.2 Les crédits rééchelonnés au cours de 2011 et le suivi en 2017 :

En 2011, et en application des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2011-04, deux mesures ont été appliquées :

Première mesure :

Les rééchelonnements réalisés par la banque conformément à ladite circulaire n'ont pas donné lieu ni à la classification de l'entreprise concernée en classe 2, 3 ou 4 au sens de la circulaire 91-24 ni à la révision de la classification attribuée à l'entreprise au 31 décembre 2010.

En 2017, cette mesure n'est plus en vigueur. La banque a procédé à la classification de tous les engagements conformément aux dispositions de la circulaire 91-24.

Deuxième mesure :

Les produits, agios débiteurs et intérêts impayés sur les rééchelonnements octroyés dans le cadre de la circulaire 2011-04 ont été réservés.

Aucune reprise n'a été constatée en 2017.

5.3 Provisions additionnelles

En vertu des dispositions la circulaire de la BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieures ou égale à 8 ans.

L'application de ces règles a donné lieu à la constitution d'un stock de provision de 144 670 mDT.

5.4 Mesures exceptionnelles pour le secteur touristique

En vertu des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2015-12, les établissements de crédit peuvent reporter le paiement des tombées en principal et en intérêts échus ou à échoir en 2015 et 2016 au titre des crédits accordés aux entreprises opérant dans le secteur touristique. Les dispositions de cette circulaire demeurent applicables aux créances échues en 2017 et ce, en vertu de la circulaire de la BCT N°2017-05 du 24 juillet 2017.

Les établissements de crédit ayant procédé au report d'échéances ou ayant accordé de nouveaux crédits exceptionnels peuvent:

- Maintenir la classification arrêtée à fin décembre 2014 au sens de l'article 8 de la circulaire n° 91- 24 susvisée;
- Geler l'ancienneté au sens de l'article 10 quater de la circulaire n° 91-24 susvisée.

Les établissements de crédit concernés sont tenus de ne pas comptabiliser les intérêts dont le remboursement a été reporté ainsi que les intérêts au titre des nouveaux prêts accordés durant les deux années de grâce parmi leurs revenus sauf en cas de recouvrement effectif.

L'application des dispositions de ladite circulaire a donné lieu à la constatation, en 2015 et 2016, d'une dotation d'agios réservés pour un montant de 27 724 mDT sur les engagements relevant de la classe 0 et 1. Une dotation complémentaire de 1 734 mDT a été constatée au titre de l'exercice 2017, soit un total de 29 458 mDT.

Une dotation d'agios réservés pour un montant de 2 973 mDT a été constatée en 2015 sur des relations n'ayant pas bénéficié des dispositions de la circulaire 2015-12 contre une dotation 3 837 mDT au titre de l'exercice 2016 et un complément de 4 563 mDT au titre de l'exercice 2017, soit un total de 11 373 mDT.

Ainsi, les agios réservés sur les créances relevant du secteur touristique des classes 0 et 1, totalisent au 31 décembre 2017, 40 831 mDT.

5.5 Portefeuille titres

5.5.1 Règles de présentation du portefeuille titres

Les titres à revenu fixe ou à revenu variable sont présentés au bilan; soit dans la rubrique portefeuille titres commercial, soit dans la rubrique portefeuille titres d'investissement selon leurs durées et l'intention de détention. Les règles de classification appliquées sont les suivantes :

Portefeuille titres commercial

- Titres de transaction

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance (moins de trois mois) et dont le marché de négociation est jugé liquide.

- Titres de placement

Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Portefeuille d'investissement :

- Titres d'investissement

Il s'agit de titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.

- Titres de participation

Actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice.

- Participations avec convention de rétrocession

Il s'agit des engagements matérialisés par des titres représentant des parts dans le capital d'entreprises lorsque, en substance, ces engagements établissent une relation de créancier débiteur entre l'établissement bancaire et l'entreprise émettrice.

5.5.2 Règles d'évaluation du portefeuille titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat. Par ailleurs, les bons de trésors sont évalués via la courbe publiée par le Conseil du Marché Financier.

- Titres de placement

Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut pas y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres et les pertes latentes d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- Titres d'investissement

Il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition des titres d'investissement à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés.

Les plus-values latentes sur titres d'investissement ne sont pas comptabilisées.

Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements des primes et/ou reprises des décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres, ne sont provisionnées que dans les cas ci-après:

- Il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance, et
- Il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

5.5.3 Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte du principe de la comptabilité d'engagement. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor et sur les obligations sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement décidée.

Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de rétrocession sont assimilées à des intérêts et prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues.

5.6 Prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte en résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2017. Les produits courus et non échus sont intégrés en résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2017 sont déduits du résultat.

5.7 Prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte en résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2017. Les charges courues et non échues sont intégrées en résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2017 sont rajoutées en résultat.

5.8 Valeurs immobilisées

- Immeubles d'exploitation

Les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement aux taux suivants:

Catégorie d'immobilisations	Taux pratiqué
Immeubles non réévalués	2%
Immeubles réévalués	5%
Agencements, aménagements et Installations	10%
Ascenseurs	10%
Logiciels	de 10% à 33%
Droit au bail	5%
Matériel informatique	15%
Matériel de transport	20%
Mobilier de bureau	10%
Matériel d'exploitation	10%

Climatiseurs	20%
Terminaux de Paiement Électronique	20%
Coffres forts	4% et 10%

- Immeubles hors exploitation acquis dans le cadre de recouvrement des créances

Dans le cadre du recouvrement des créances, la banque s'est portée acquéreuse de biens immeubles mis à la vente dans le cadre de la procédure de vente immobilière, le prix d'acquisition correspondant au prix fixé par le cahier des charges préparé par un expert judiciaire désigné par le tribunal à cet effet. Ces actifs sont classés en « Immeubles hors exploitation » sous la rubrique AC6- Valeurs immobilisées.

Les immeubles hors exploitation destinés à la vente sont comptabilisés initialement à leur prix d'acquisition majoré des coûts et frais engagés. Par dérogation aux dispositions de la NCT 5 relative aux immobilisations corporelles, ces immeubles sont traités par référence aux dispositions de la norme internationale d'information financière 5 (IFRS 5) relative aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

En application des dispositions de l'IFRS 5, les immeubles hors exploitation acquis dans le cadre de recouvrement des créances ne font pas l'objet d'amortissement. En revanche, ils font l'objet d'une évaluation individuelle et figurent dans les états financiers annuels au plus faible entre le coût d'entrée et la juste valeur diminuée des coûts des ventes.

5.9 Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds.

5.10 Règles de conversion des opérations en devises

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

5.11 Réévaluation des positions de change en devises

Les positions de change en devises ont été converties en monnaie de référence sur la base du cours de change interbancaire moyen du dernier jour du mois de décembre 2017. Les résultats de change latents en découlant ont été pris en compte dans le résultat de l'exercice 2017.

5.12 Charge d'impôt

En 2017, le Groupe a procédé à la prise en compte de l'impôt différé conformément aux dispositions des normes comptables NCT 35 et NCT 38.

6- METHODES SPECIFIQUES A LA CONSOLIDATION

6.1 Traitement des écarts de première consolidation

6.1.1 Le Goodwill

L'excédent du coût d'acquisition sur les parts d'intérêts de l'acquéreur dans l'actif net acquis à la date de l'opération doit être comptabilisé en tant qu'actif. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans.

Cependant l'excédent de la part d'intérêts de l'acquéreur dans l'actif net acquis, sur le coût d'acquisition doit être comptabilisé en tant que Goodwill négatif.

Le Goodwill négatif est amorti en totalité ou en partie sur la durée prévisible de réalisation des pertes et dépenses futures attendues ou s'il n'est pas le cas sur la durée d'utilité moyenne restant à courir des actifs amortissables identifiables acquis, le reliquat est comptabilisé immédiatement en produits.

La dotation aux amortissements du Goodwill relative à l'exercice en cours figure au niveau du poste du résultat CH8 « Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations ».

6.2 Soldes et opérations réciproques

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe n'ayant pas d'incidence sur le résultat consolidé sont éliminés lorsqu'ils concernent des entités faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

D'autre part, les soldes et opérations réciproques ayant une incidence sur le résultat consolidé sont éliminés lorsqu'ils concernent les entreprises faisant l'objet d'une intégration globale, proportionnelle ou mises en équivalence.

7- PRINCIPAUX RETRAITEMENTS EFFECTUES DANS LES COMPTES CONSOLIDES

7.1 Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés du périmètre de consolidation ont été retraitées conformément à celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

Toutefois, les états financiers de la société Maghreb Leasing Algérie, établis selon les normes internationales (IAS/IFRS), n'ont pas été retraités dans le cadre des travaux d'homogénéisation des méthodes comptables du fait que l'impact de ces retraitements a été jugé non significatif.

7.2 Élimination des soldes et transactions intra-groupe

Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations ont principalement porté sur:

- Des comptes courants entre sociétés du groupe ;
- Des commissions entre sociétés du groupe ;
- Des dividendes distribués par les sociétés consolidées au profit d'Amen Bank ;
- Des cessions internes ;
- Des provisions intra-groupe (Provisions sur titres de participations) ;
- Des fonds gérés par la société «Sicar Amen» pour le compte des sociétés du groupe ;
- Des emprunts contractés par les sociétés du groupe auprès de la société mère Amen Bank.

IV- NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en milliers de dinars)

1- Notes explicatives sur le bilan- Actif

Note 1-1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de ce poste accuse au 31.12.2017 un montant de 170 245 mDT contre 107 733 mDT au 31.12.2016 et se compose comme suit:

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	53 084	47 968	5 116	11%
BCT, CCP & TGT	117 161	59 765	57 396	96%
Total	170 245	107 733	62 512	58%

Le détail de chacune des rubriques se présente comme suit:

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	53 090	47 974	5 116	11%
Provisions sur caisse en dinars	(6)	(6)	-	-
Sous Total (1)	53 084	47 968	5 116	11%
BCT	117 087	59 832	57 255	96%
Provisions sur BCT	-	(128)	128	(100%)
Sous Total (2)	117 087	59 704	57 383	96%
CCP	74	61	13	21%
Sous Total (3)	74	61	13	21%
Total	170 245	107 733	62 512	58%

Note 1-2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2017 un montant de 199 801 mDT contre 169 949 mDT au 31.12.2016 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	24 442	13 932	10 510	75%
Prêts aux établissements bancaires	22 653	21 455	1 198	6%

Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	(4)	(7)	3	(43%)
Provisions sur les correspondants	-	(63)	63	(100%)
Total créances sur établissements bancaires	47 091	35 317	11 774	33%
Avoirs en compte sur les établissements financiers	25 257	8 323	16 934	203%
Prêts aux établissements financiers	125 484	125 394	90	-
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	1 969	915	1 054	115%
Total créances sur établissements financiers	152 710	134 632	18 078	13%
Total	199 801	169 949	29 852	18%

Note 1-3. Créances sur la clientèle

L'évolution comparée des créances sur la clientèle entre 2017 et 2016 se présente comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Comptes débiteurs à la clientèle	887 284	948 202	(60 918)	(6%)
Comptes débiteurs à la clientèle	863 712	927 703	(63 991)	(7%)
Créances rattachées / Comptes débiteurs de la clientèle	23 572	20 499	3 073	15%
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires	4 566 109	4 330 792	235 317	5%
Autres concours à la clientèle en dinars	4 210 944	3 959 017	251 927	6%
Autres concours à la clientèle en devises	355 165	371 775	(16 610)	(4%)
Crédits sur ressources spéciales	621 670	616 142	5 528	1%
Créances sur ressources budgétaires	28 066	23 540	4 526	19%
Créances sur ressources extérieures	593 604	592 602	1 002	-
Total	6 075 063	5 895 136	179 927	3%

Note 1-4. Portefeuille titres commercial

Cette rubrique accuse au 31.12.2017 un solde de 532 045 mDT contre un solde de 602 377 mDT au 31.12.2016 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Titres de transaction	68 149	56 828	11 321	20%
Bons de trésors	67 897	54 735	13 162	24%
Créances rattachées / Bons de trésors (Transaction)	(478)	-	(478)	100%
Titres de transaction à revenu variable	555	2 093	(1 538)	(73%)
Créances rattachées	175	-	175	100%
Titres de placement	463 896	545 549	(81 653)	(15%)
Titres à revenu fixe	450 923	528 141	(77 218)	(15%)
Bons de trésors	241 109	306 856	(65 747)	(21%)
Créances rattachées / Bons de trésors (Placement)	8 184	9 502	(1 318)	(14%)
Emprunts Obligataires	193 776	204 306	(10 530)	(5%)
Créances rattachées / Emprunts obligataires	7 854	7 477	377	5%
Titres à revenu variable	12 973	17 408	(4 435)	(25%)
Actions cotées	14 575	19 325	(4 750)	(25%)
Provision pour moins-value latente des actions	(1 602)	(1 917)	315	(16%)
Total	532 045	602 377	(70 332)	(12%)

Note 1-5. Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement accuse au 31.12.2017 un solde de 1 206 242 mDT contre 978 407 mDT au 31.12.2016. Son détail se présente comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Titres d'investissement	728 448	619 864	108 584	18%
Titres de participation	129 710	100 795	28 915	29%
Participations avec convention en rétrocession (*)	348 084	257 748	90 336	35%
Total	1 206 242	978 407	227 835	23%

(*) Les participations avec conventions en rétrocession comprennent un encours Brut de 323 314 mDT donné en gestion à la SICAR AMEN.

Note 1-5. Titres mis en équivalence :

Le poste «Titres mis en équivalence» représente la quote-part du Groupe Amen Bank dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 141 185 mDT au 31.12.2017 contre un solde de 154 205 mDT au 31.12.2016 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016
ENNAKL	-	19 301
MLA	54 544	52 940
TUNISIE LEASING	33 436	32 505
AMEN SANTE	8 027	8 847
TLG Finance	16 780	14 707
HAYETT	6 864	4 407
EL IMRANE	2 716	3 530
CLINIQUE EL AMEN BIZERTE	3 514	3 369
CLINIQUE EL AMEN NABEUL	2 883	2 938
TUNINVEST INNOVATION SICAR	853	2 124
AMEN INVEST	-	1 070
EL KAWARIS	740	1 153
TUNISYS	1 144	917
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	18	117
SUNAGRI	101	99
AMEN PREMIERE	67	77
SICAV AMEN	61	59
COMAR COTE D'IVOIRE	6 788	6 045
SOCIETE NOUVELLE DE BOISSONS	2 649	-
Total	141 185	154 205

Note 1-6.Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent au 31.12.2017 un solde de 165 955 mDT contre un solde de 200 586 mDT au 31.12.2016 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Immobilisations incorporelles	3 243	80 315	(77 072)	(96%)
Immobilisations incorporelles	14 291	115 493	(101 202)	(88%)
Amortissement des immobilisations incorporelles	(10 864)	(34 994)	24 130	(69%)
Provisions sur immobilisations incorporelles	(184)	(184)	-	-
Immobilisations corporelles	158 837	116 700	42 137	36%
Immobilisations corporelles	223 205	175 871	47 334	27%
Amortissement des immobilisations corporelles	(64 368)	(59 171)	(5 197)	9%
Immobilisations encours	3 875	3 571	304	9%
Immobilisations encours	3 875	3 571	304	9%
Total	165 955	200 586	(34 631)	(17%)

Le Goodwill présenté au niveau des immobilisations incorporelles au 31.12.2017 accuse un solde net de 2 033 mDT contre 79 443 mDT au 31.12.2016 et se détaille comme suit :

Société	Valeur brute au 31/12/2016	Integration GW sur acquisition 2017	Sortie du périmètre	Valeur brute au 31/12/2017	Amort cumul au 31/12/2016	Dotation au 31/12/2017	Amort cumul au 31/12/2017	VCN au 31/12/2016	Sortie du périmètre amort cumul	VCN au 31/12/2017
Goodwill ENNAKL	102 108	-	(102 108)	-	(24 945)	-	-	77 163	24 945	-
Goodwill TUNISIE LEASING	4 686	-	-	4 686	(2 646)	(234)	(2 880)	2 040	-	1 806
Goodwill TLG Finance	256	-	-	256	(16)	(13)	(29)	240	-	227
Total	107 050	-	(102 108)	4 942	(27 607)	(247)	(2 909)	79 443	24 945	2 033

Note 1-7. Autres actifs

Les autres actifs totalisent au 31.12.2017 un montant de 172 054 mDT contre un montant de 169 569 mDT et se détaillant comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Comptes d'attente et de régularisation	67 017	75 756	(8 739)	(12%)
<u>Comptes d'attente</u>	<u>14 070</u>	<u>81 964</u>	<u>(67 894)</u>	<u>(83%)</u>
Comptes d'attente de la salle de marché	5 287	70 759	(65 472)	(93%)
Comptes d'attente de la compensation	8 316	8 842	(526)	(6%)
Autres comptes d'attente	467	2 363	(1 896)	(80%)
<u>Comptes de régularisation</u>	<u>52 947</u>	<u>(6 208)</u>	<u>59 155</u>	<u>(953%)</u>
Autres	105 037	93 813	11 224	12%
Stock en matières, fournitures et timbres	419	289	130	45%
Etat, impôts et taxes	4 099	5 905	(1 806)	(31%)
Allocation familiales	143	197	(54)	(27%)
Dépôts et cautionnements	325	156	169	108%
Opérations avec le personnel	71 658	64 166	7 492	12%
Débiteurs divers	9 930	11 499	(1 569)	(14%)
Créances sur l'Etat	1 027	1 154	(127)	(11%)
Autres	10 503	2 973	7 530	253%
Actif d'impôt différé	6 933	7 474	(541)	(7%)
Total	172 054	169 569	2 485	1%

Le détail des provisions sur les comptes de la rubrique AC7 se présentent comme suit:

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Provisions sur comptes d'attente et de régularisation	(16 513)	(16 559)	46	(0%)
Provisions sur compte d'attente de la salle de marché	(7 331)	(7 331)	-	0%
Provisions sur compte d'attente de la compensation	(7 780)	(7 782)	2	(0%)
Provisions sur autres comptes d'attente	(1 402)	(1 446)	44	(3%)
Provisions sur autres comptes de la rubrique AC7	(19 505)	(19 607)	102	(1%)
Provisions sur opérations avec le personnel	(717)	(751)	34	(5%)
Provisions sur débiteurs divers	(3 406)	(3 440)	34	(1%)
Provisions sur autres comptes	(15 382)	(15 416)	34	(0%)
Total	(36 018)	(36 166)	148	(0%)

2- Notes explicatives sur le bilan- Passif

Note 2-1. Banque Centrale de Tunisie et CCP

Au 31.12.2017, cette rubrique accuse un solde de 1 174 816 mDT enregistrant ainsi une hausse de 356 620 mDT par rapport au 31.12.2016.

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Comptes débiteurs auprès de la BCT	25	40 733	(40 708)	(100%)
Dettes rattachées aux emprunts auprès de la BCT	791	463	328	71%
Emprunts auprès de la BCT Dinars	1 174 000	777 000	397 000	51%
Total	1 174 816	818 196	356 620	44%

Note 2-2. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31.12.2017 un solde de 385 115 mDT contre un solde de 483 538 mDT au 31.12.2016 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	378 744	478 426	(99 682)	(21%)
Avoirs sur établissements bancaires	74 237	75 716	(1 479)	(2%)
Emprunts auprès des établissements bancaires	304 507	402 710	(98 203)	(24%)
Dépôts et avoirs des établissements financiers	6 371	5 112	1 259	25%
Total	385 115	483 538	(98 423)	(20%)

Note 2-3. Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle accusent au 31.12.2017 un solde de 5 076 536 mDT contre un solde de 5 045 332 mDT au 31.12.2016 et se décomposent comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Dépôts à vue	1 606 210	1 383 834	222 376	16%
Autres Dépôts et avoirs de la clientèle	3 470 326	3 661 498	(191 172)	(5%)
Epargne	1 419 541	1 284 653	134 888	10%
Dépôts à terme	1 947 793	2 265 062	(317 269)	(14%)
Dépôts à terme en dinars	1 560 423	1 866 347	(305 924)	(16%)
Dettes rattachées sur Dépôts à terme en dinars	12 708	10 979	1 729	16%
Dépôts à terme en devises	373 067	385 979	(12 912)	(3%)
Dettes rattachées sur Dépôts à terme en devises	1 595	1 757	(162)	(9%)
Autres sommes dues à la clientèle	102 992	111 783	(8 791)	(8%)
Total	5 076 536	5 045 332	31 204	1%

Note 2-4. Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2017 à 968 065 mDT contre 914 432 mDT au 31/12/2016 se détaille comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Emprunts matérialisés	330 301	292 141	38 160	13%
Ressources spéciales	637 764	622 291	15 473	2%
Total	968 065	914 432	(53 633)	(6%)

Le solde des emprunts matérialisés se subdivise comme suit au 31.12.2017 et au 31.12.2016 :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Emprunts matérialisés	322 080	285 443	36 637	13%
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	8 221	6 698	1 523	23%
Total	330 301	292 141	38 160	13%

Le solde des ressources spéciales se subdivise comme suit au 31.12.2017 et au 31.12.2016 :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Ressources budgétaires	7 254	6 500	754	12%
Ressources extérieures	630 510	615 791	14 719	2%
Total	637 764	622 291	15 473	2%

Note 2-5. Autres passifs

Les autres passifs se subdivisent comme suit au 31.12.2017 et au 31.12.2016 :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Provisions pour passifs et charges	9 578	4 591	4 987	109%
Provisions sur engagements par signature	1 212	1 703	(491)	(29%)
Autres provisions pour passifs et charges	8 366	2 888	5 478	190%
Comptes d'attente et de régularisation	164 597	186 523	8 218	4%
<u>Comptes d'attente</u>	<u>3 572</u>	<u>2 159</u>	<u>1 413</u>	<u>65%</u>
<u>Comptes de régularisation</u>	<u>(5)</u>	<u>(4)</u>	<u>(1)</u>	<u>25%</u>
<u>Créditeurs divers</u>	<u>131 602</u>	<u>161 746</u>	<u>(30 144)</u>	<u>(19%)</u>
Créditeurs divers sur comptes de la compensation	46 837	102 736	(55 899)	(54%)
Dépôts du personnel	4 682	5 043	(361)	(7%)
Charges à payer	80 083	53 967	26 116	48%
<u>Etat, impôts et taxes</u>	<u>26 615</u>	<u>19 676</u>	<u>6 939</u>	<u>35%</u>
<u>Autres</u>	<u>2 813</u>	<u>2 946</u>	<u>(133)</u>	<u>(5%)</u>
Total autres passifs	174 175	191 114	(16 939)	(9%)

3. Notes explicatives sur le bilan- Intérêts minoritaires

Société	31/12/2017	31/12/2016
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN FINANCE COMPANY	-	40 956
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN FINANCE COMPANY	-	(3 181)
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN PROJECT	4 880	3 589
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN PROJECT	296	29
Intérêts minoritaires dans les réserves de SOGEREC	-	(350)
Intérêts minoritaires dans le résultat de SOGEREC	-	20
Intérêts minoritaires dans les réserves de SICAR AMEN	1 344	1 173
Intérêts minoritaires dans le résultat de SICAR AMEN	405	290
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN CAPITAL	360	369
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN CAPITAL	173	65
Intérêts minoritaires dans les réserves de la Sté LE RECOUVREMENT	3	3
Intérêts minoritaires dans le résultat de la Sté LE RECOUVREMENT	-	-
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN CORPORATE FINANCE	-	(6)
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN CORPORATE FINANCE	11	8
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN INVEST	1 393	-
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN INVEST	(72)	-
Total	8 793	42 965

4- Notes explicatives sur le bilan- Capitaux propres

Le capital social s'élève au 31 décembre 2017 à 132 405 mDT composé de 26 481 000 actions d'une valeur nominale de 5 Dinars libérées en totalité. Les contributions de chaque société faisant partie du périmètre de consolidation dans les capitaux propres du groupe se présentent comme suit :

Sociétés	Eléments des CP	CP au 31/12/2017	CP au 31/12/2016	Observation
AMEN BANK	Capital	132 405	127 313	
	Réserves	584 596	536 990	
	Autres Capitaux Propres	423	423	
	Résultats reportés	5	4	
	Résultat	103 520	77 985	
	Total	820 949	742 715	
SICAR AMEN	Réserves	7 848	6 564	
	Résultat	3 031	2 166	
	Total	10 879	8 730	
LE RECOUVREMENT	Réserves	2 274	2 424	
	Résultat	199	131	
	Total	2 473	2 555	
AMEN PROJECT	Réserves	713	1 057	
	Résultat	334	33	
	Total	1 048	1 090	
SOGEREC	Réserves	(607)	(1 135)	
	Résultat	294	155	
	Total	(313)	(980)	
AMEN CAPITAL	Réserves	113	100	
	Résultat	201	72	
	Total	313	172	
AMEN FINANCE COMPANY	Réserves	-	1 486	Sortie du périmètre
	Résultat	-	(223)	

	Total	-	1 263	
AMEN CORPORATE FINANCE	Réserves	-	(7)	
	Résultat	13	9	
	Total	13	2	
AMEN INVEST	Réserves	908	923	
	Résultat	(125)	33	
	Total	783	956	
TUNISIE LEASING	Réserves	10 985	10 917	
	Résultat	2 620	2 274	
	Total	13 605	13 191	
MAGHREB LEASING ALGERIE	Réserves	13 157	13 276	
	Résultat	7 507	5 785	
	Total	20 664	19 061	
EL IMRANE	Réserves	813	1 185	
	Résultat	503	245	
	Total	1 316	1 430	
KAWARIS	Réserves	66	59	
	Résultat	26	138	
	Total	92	197	
Sociétés	Eléments des CP	CP au 31/12/2017	CP au 31/12/2016	Observation
TLG FINANCE	Réserves	4 242	1 327	
	Résultat	(5 103)	(25)	
	Total	(861)	1 302	
HAYETT	Réserves	2 987	2 696	
	Résultat	865	666	
	Total	3 851	3 362	
TUNINVEST INNOVATION SICAR	Réserves	29	695	
	Résultat	643	1 248	
	Total	671	1 943	
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	Réserves	(53)	131	
	Résultat	(2)	(206)	
	Total	(57)	(75)	
TUNISYS	Réserves	442	333	
	Résultat	255	136	
	Total	696	469	
AMEN SANTE	Réserves	205	627	
	Résultat	(290)	(1 244)	
	Total	(85)	(617)	
CLINIQUE EL AMEN NABEUL	Réserves	-	(1 608)	
	Résultat	(670)	-	
	Total	(670)	(1 608)	
ENNAKL	Réserves	(1)	(12 064)	
	Résultat	1	2 576	Sortie du périmètre
	Total	-	(9 488)	
AMEN PREMIERE	Réserves	(9)	(2 000)	
	Résultat	2	3	
	Total	(7)	(1 997)	
SICAV AMEN	Réserves	(88)	(89)	
	Résultat	2	2	
	Total	(85)	(87)	
CLINIQUE EL AMEN BIZERTE	Réserves	-	(1 177)	
	Résultat	(1 031)	-	
	Total	(1 031)	(1 177)	
SUNAGRI	Réserves	(133)	(136)	

	Résultat	4	1
	Total	(127)	(135)
COMAR COTE D'IVOIRE	Réserves	1 278	111
	Résultat	(423)	-
	Total	854	111
SOCIETE NOUVELLE DES BOISSONS	Réserves	(3)	-
	Résultat	120	-
	Total	118	-
TOTAL	Capital	132 405	127 313
	Réserves	629 764	562 685
	Autres Capitaux Propres	423	423
	Résultats reportés	5	4
	Résultat	112 493	91 960
	Total	875 090	782 385

5- Notes explicatives sur l'état des engagements hors bilan

Note 5-1. Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2017 à 593 387 mDT contre 516 942 mDT au terme de l'exercice 2016 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Cautions	545 921	457 570	88 351	19%
Avals	34 847	37 743	(2 896)	(8%)
Autres garanties données	12 619	21 629	(9 010)	(42%)
Total	593 387	516 942	76 445	15%

L'encours des cautions se détaille au 31.12.2017 comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Cautions en faveur des banques	293 698	144 816	148 882	103%
Cautions en faveur des établissements financiers	10 090	20 178	(10 088)	(50%)
Cautions en faveur de la clientèle	242 133	292 576	(50 443)	(17%)

L'encours des avals se détaille au 31.12.2017 comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Avals en faveur de la clientèle	34 847	37 743	(2 896)	(8%)
Total	34 847	37 743	(2 896)	(8%)

Note 5-2. Crédits documentaires

Les crédits documentaires sont passés de 339 146 mDT au 31.12.2016 à 305 206 mDT au 31.12.2017 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Crédits documentaires Import	246 407	208 925	37 482	18%
Crédits documentaires Export	58 799	130 221	(71 422)	(55%)
Total	305 206	339 146	(33 940)	(10%)

Note 5-3. Actifs donnés en garantie

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets refinançables donnés par la banque en garantie du refinancement figurant au passif.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31.12.2017 comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Effets refinançables données en garantie	552 100	241 000	311 100	129%
BTA données en garantie	541 900	439 000	102 900	23%
Emprunt national donné en garantie	80 000	97 000	(17 000)	(18%)
Total	1 174 000	777 000	397 000	51%

Note 5-4. Engagements donnés

Les engagements donnés s'élève au 31.12.2017 à 263 262 mDT et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Engagements de financement donnés	245 245	239 342	5 903	2%
Prêts interbancaires en devises confirmés et non encore livrés	45	-	45	100%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués	234 188	229 116	5 072	2%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués à MT	174 819	205 663	(30 844)	(15%)
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués à LT	50 283	11 867	38 416	324%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur des établissements bancaires et financiers MT	-	2 500	(2 500)	100%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur de la clientèle à CT	9 086	9 086	-	0%
Autorisation des crédits par carte	11 012	10 226	786	8%
Engagements sur Titres	18 017	6 588	11 429	173%
Participations non libérées	18 017	6 375	11 642	183%
Titres à livrer	-	213	(213)	(100%)
Total	263 262	245 930	17 332	7%

Note 5-5. Engagement de Financement reçus

Le solde de cette rubrique correspond aux placements en devises de la clientèle confirmés et non encore livrés. Cette rubrique se détaille comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Engagements de financement reçus	-	11 499	(11 499)	(100%)
Auprès des établissements bancaires	-	11 499	(11 499)	(100%)
Total	-	11 499	(11 499)	(100%)

Note 5-6. Garanties Reçues

L'encours des garanties reçues s'élève au 31.12.2017 à 3 554 278 mDT contre 3 467 728 mDT au terme de l'exercice 2016. Cet encours correspond aux garanties admises prises en compte conformément aux dispositions de la circulaire BCT 91-24 et ce dans la limite de l'engagement.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31.12.2017 comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Garanties reçues de l'Etat	104 345	97 591	6 754	7%
Garanties reçues des autres établissements bancaires, financiers et de l'assurance	39 019	9 722	29 297	301%
Garanties reçues de la clientèle	3 410 914	3 360 415	50 499	2%
Total	3 554 278	3 467 728	86 550	2%

6- Notes explicatives sur l'état de Résultat

Note 6-1. Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé en 2017 un montant de 479 716 mDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT	5 595	9 051	(3 456)	(38%)
Opérations avec la clientèle	459 453	409 696	49 757	12%
Autres intérêts et revenus assimilés	14 668	14 585	83	1%
Différentiel d'intérêt sur opérations de change	5 832	6 501	(669)	(10%)
Commissions à caractère d'intérêt	8 836	8 084	752	9%
Total	479 716	433 332	46 384	11%

Note 6-2. Commissions en produits

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Chèques effets, virements, tenue et autres moyens de paiement	51 434	46 040	5 394	12%
Opérations sur placement et titres	2 515	2 588	(73)	(3%)
Opérations de change	1 791	1 704	87	5%
Opérations de commerce extérieur	4 982	4 733	249	5%
Gestion, étude et engagement	14 243	11 552	2 691	23%
Opérations monétiques et de banque directe	13 853	12 477	1 376	11%
Bancassurance	2 852	2 433	419	17%
Banque d'affaire	332	-	332	100%
Autres commissions	1 791	1 368	423	31%
Total	93 793	82 895	10 898	13%

Note 6-3. Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières se détaillent comme suit en 2017 et 2016 :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Gain net sur titres de transaction	2 848	1 760	1 088	62%
Gain net sur titres de placement	34 810	29 305	5 505	19%
Gain net sur opérations de change	43 794	19 212	24 582	128%
Total	81 452	50 277	31 175	62%

Note 6-4. Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille investissement ont totalisé en 2017 un montant de 51 398 mDT contre 45 103 mDT en 2016. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	47 110	43 248	3 862	9%
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation, entreprises liées, entreprises associées et co-entreprises	4 288	1 703	2 585	152%
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les participations avec convention de rétrocession	-	152	(152)	(100%)
Total	51 398	45 103	6 295	14%

Note 6-5. Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé en 2017 un montant de 346 434 mDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Intérêts encourus et charges assimilées	(293 562)	(278 827)	(14 735)	5%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	(57 785)	(37 817)	(19 968)	53%
Opérations avec la clientèle	(201 940)	(211 116)	9 176	(4%)
Emprunts et ressources spéciales	(33 837)	(29 894)	(3 943)	13%
Autres Intérêts et charges	(52 872)	(42 100)	(10 772)	26%
Différentiel d'intérêt sur opérations de change	(35 616)	(29 701)	(5 915)	20%
Commissions de couverture contre le risque de change et autres commissions sur les lignes extérieures	(17 256)	(12 399)	(4 857)	39%
Total	(346 434)	(320 927)	(25 507)	8%

Note 6-6. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs

Le coût du risque relatif aux créances, autres éléments d'actifs et passifs a totalisé en 2017 un montant de 111 136 mDT, enregistrant une hausse de 25 310 mDT par rapport à l'exercice 2016. Son détail se présente comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Dotations aux provisions sur créances douteuses	(98 563)	(79 340)	(19 223)	24%
Dotations aux provisions collectives Cir BCT 2012-02	(6 512)	(11 725)	5 213	(44%)
Dotations aux provisions sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	(43 927)	(31 851)	(12 076)	38%
Dotations aux provisions sur autres éléments d'actifs	(407)	(16 570)	16 163	(98%)
Dotations aux provisions sur autres risques et charges	(5 560)		(5 560)	100%
Total dotations	(154 969)	(139 486)	(15 483)	11%
Pertes sur créances	(185 218)	(54 495)	(130 723)	240%
Total dotations et pertes sur créances	(340 187)	(193 981)	(146 206)	75%
Reprises de provisions sur créances douteuses	21 433	16 315	5 118	31%
Reprises de provisions sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	17 093	16 426	667	4%
Reprise / provision de créances additionnelles Cir BCT 2013-21 suite aux radiations et cessions	167	2 708	(2 541)	(94%)
Reprises de provisions collectives	2 787	1 875	912	49%
Reprises de provisions sur créances cédées et radiées	115 393	34 948	80 445	230%
Reprise de provisions sur autres éléments d'actifs	593	17 073	(16 480)	(97%)
Reprise de provisions sur autres risques et charges	90		90	100%
Reprises de provisions sur congés payés	1 205	-	1 205	100%
Reprise d'agios réservés sur créances cédées et radiées	70 224	18 810	51 414	273%
Total Reprises	228 985	108 155	120 830	112%
Recouvrement des créances radiées	66	-	66	-
Total des reprises et des récupérations sur créances	229 051	108 155	120 896	112%
Total	(111 136)	(85 826)	(25 310)	29%

Note 6-7. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé en 2017 un montant de 3 106 mDT, enregistrant une variation de 4 366 mDT par rapport à l'exercice 2016. Leur détail se présente comme suit:

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres d'investissement	(11 865)	(5 483)	(6 382)	116%
Reprise de provision pour dépréciation des titres d'investissement	1 851	1 807	44	2%
Plus-value sur cession sur titres d'investissement	12 316	920	11 396	1 239%
Moins-value sur cession sur titres d'investissement	(83)	-	(83)	100%
Etalement de la prime et de la décote sur BTA d'investissement	887	1 496	(609)	(41%)
Total	3 106	(1 260)	4 366	(347%)

Note 6-8.Charges opératoires d'exploitation

Les charges opératoires ont totalisé en 2017 un montant de 125 397 mDT, en hausse de 10 135 mDT par rapport à 2016. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Frais du personnel	(94 405)	(82 547)	(11 858)	14%
Rémunération du personnel	(72 641)	(63 148)	(9 493)	15%
Charges sociales	(16 863)	(15 227)	(1 636)	11%
Impôts sur salaires	(1 338)	(1 173)	(165)	14%
Autres charges liées au personnel	(3 563)	(3 000)	(563)	19%
Charges générales d'exploitation	(23 488)	(20 408)	(3 080)	15%
Frais d'exploitation non bancaires	(9 989)	(9 021)	(968)	11%
Autres charges d'exploitation	(13 499)	(10 907)	(2 592)	24%
Dotations aux amortissements	(7 504)	(12 307)	4 803	(39%)
Total	(125 397)	(115 262)	(10 135)	9%

Note 6-9.Solde en gain résultant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2017 et 2016 :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Plus-values sur cession des immobilisations	180	105	75	71%
Moins-values sur cession des immobilisations	(50)	(194)	144	(74%)
Autres résultats exceptionnels	2 398	1 048	1 350	129%
Total	2 528	959	1 569	164%

Note 6-10. L'impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice 2017 se détaille comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Impôts courants	(14 248)	(4 574)	(9 674)	211%
Impôts différés	(541)	168	(709)	(422%)
Total	(14 789)	(4 406)	(10 383)	236%

Note 6-11. Solde en gain résultant des autres éléments extraordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments extraordinaires se présente comme suit en 2017 et 2016 :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Contributions conjoncturelles	(1 994)	(6 644)	4 650	(70%)
Total	(1 994)	(6 644)	4 650	(70%)

Note 6-12. Résultat par action

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 est de 4,248 dinars contre 3,612 dinars au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Résultat net en mDT	112 493	91 960	20 533
Nombre moyen d'actions	26 481 000	25 462 500	1 018 500
Résultat de base par action (en DT)	4,248	3,612	0,636
Résultat dilué par action (en DT)	4,248	3,612	0,636

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

7. Notes explicatives sur l'état de flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est établi dans le but de faire ressortir les mouvements de liquidité de la banque à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement et à travers d'autres facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité.

La trésorerie de la banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de (705 897) mDT à (961 189) mDT, enregistrant une hausse de (255 292) mDT ou 36,17%.

Cette hausse est expliquée par des flux de trésorerie négatifs affectés à des activités d'exploitation à hauteur de 166 132 mDT et des activités d'investissement pour 135 128 mDT et par des flux de trésorerie positifs affectés à des activités de financement à hauteur de 35 909 mDT .

L'examen de ces trois flux fait ressortir les principales constatations suivantes :

Note 7.1 : Flux de trésorerie affectés à des activités d'exploitation

Le flux de trésorerie affecté aux activités d'exploitation est établi à (166 132) mDT au 31 décembre 2017. Il s'explique notamment par :

Flux nets positifs:

1. Le flux net des produits encaissés par rapport aux charges décaissées d'exploitation pour 262 087 mDT;
2. La variation des dépôts de la clientèle nets de retraits pour 9 882 mDT ;
3. Les encaissements nets sur titres de placement pour 117 763 mDT;

Flux nets négatifs:

1. La variation des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers nets de retraits pour 101 194 mDT.
2. La variation des prêts à la clientèle nets de remboursement pour 241 029 mDT.
3. Les décaissements nets effectués pour le compte du personnel et des créiteurs divers pour 141 344 mDT;
4. Les autres flux de trésorerie affectés aux autres activités d'exploitation 58 107 mDT ;
5. Les décaissements au titre de l'impôt sur les bénéfices pour 14 190 mDT ;

Note 7.2 : Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement:

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement sont établis à (135 128) mDT et sont inhérents notamment à la perception des intérêts et dividendes sur portefeuille d'investissement et au résultat net de l'acquisition et cession de titres d'investissement et des immobilisations.

Note 7.3 : Flux de trésorerie provenant des activités de financement.

Le flux de trésorerie affecté aux activités de financement est établi à 35 909 mDT au 31 décembre 2017 .Il s'explique notamment par :

Flux nets positifs:

1. L'émission d'emprunts nets de remboursements pour 38 160 mDT ;
2. L'augmentation des ressources spéciales pour 15 474 mDT.
3. Des mouvements sur fonds social et de retraite de 697 mDT ;

Flux nets négatifs:

1. Le versement des dividendes pour 18 422 mDT ;

Note 7.4 : Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique est composée principalement des encaisses en dinars et en devises, des avoirs auprès de la banque centrale et du centre des chèques postaux, des avoirs à vue auprès des établissements bancaires, des prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et du portefeuille titres de transaction.

Ces liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2017 à (961 189) mDT contre (705 897) mDT au 31 décembre 2016.

Note 7.5 : Évènements postérieurs à la date de clôture

Aucun évènement significatif n'est parvenu postérieurement au 31/12/2017.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Messieurs les actionnaires d'Amen Bank,

1. Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés du groupe Amen Bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe Amen Bank, comprenant le bilan consolidé et l'état des engagements hors bilan consolidé arrêtés au 31 décembre 2017, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs de **875 090 KDT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice part du groupe s'élevant à **112 493 KDT**.

A notre avis, les états financiers consolidés du groupe de l'Amen Bank sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2017, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport.

Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Paragraphes d'observation

1 La société mère a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts, droits et taxes au titre de la période allant de 2010 à 2015 pour l'impôt sur les sociétés et au titre de la période allant de 2013 à 2015 pour les autres droits, impôts et taxes.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la banque en octobre 2017, faisant ressortir un redressement de **16 762 KDT** (dont **5 669 KDT** de pénalités) et ramenant le crédit d'impôt de **5 069 KDT** à **3 415 KDT**.

Conformément aux dispositions de l'article 44 du Code des Droits et des Procédures Fiscaux, la banque a formulé ses éléments de réponses sur les résultats de ladite vérification.

L'administration fiscale n'a pas encore donné de suite aux dites observations jusqu'à la date du présent rapport.

La société mère a constitué une provision forfaitaire de **5 500 KDT** en couverture du risque associé à cette situation. Le risque final dépend du dénouement définitif du dossier de contrôle.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

2 Nous attirons votre attention que certains états financiers des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation et ayant servi à l'établissement de la situation consolidée du Groupe, ne sont pas audités.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

4. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent des questions clés d'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

4.1 Evaluation des engagements de la clientèle

Risque identifié

Le groupe Amen Bank est exposé au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle. Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure en raison de l'importance du jugement nécessaire à son estimation et de l'importance significative du poste des créances sur la clientèle dans le bilan consolidé (**70%**) et qui totalise, au 31 décembre 2017, **6 075 063 KDT** ainsi que celle du coût net du risque associé au niveau du résultat de l'exercice.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des créances douteuses et leur dépréciation, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers annuels sont présentés dans les notes annexes aux états financiers annuels au paragraphe « Créances à la clientèle ».

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquent un niveau de jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par la Banque, et avons évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives, en mettant l'accent sur :

- le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- la fiabilité des informations fournies par la Banque au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de perte de valeur ;
- les procédures et contrôles définis par la Banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à classer et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire.

Dans nos procédures d'examen des engagements de la clientèle, nous avons adopté une approche par les risques en matière d'échantillonnage. Nous avons évalué la capacité de remboursement des débiteurs et évalué la classification, en tenant compte des retards de paiements, de l'information financière des débiteurs, des perspectives futures d'activité, des rapports d'évaluation des garanties et d'autres informations disponibles.

4.2 Evaluation des provisions sur le portefeuille des participations avec conventions de rétrocession

Risque identifié

Au 31 décembre 2017, le portefeuille des participations avec conventions de rétrocession comprend un encours donné en gestion par la banque à la SICAR AMEN, s'élevant à un montant Brut de **323 314 KDT** et représentant **4%** du total bilan consolidé et **27%** du portefeuille des titres d'investissement consolidé (Cf. Note 1.5 Portefeuille Titres d'investissement).

Les fonds donnés en gestion à la SICAR sont employés en participations (cotées et non cotées) et en d'autres placements financiers. La valeur de ces emplois peut se déprécier selon les performances économiques et financières des entreprises bénéficiaires de ces fonds.

La méthode de valorisation de ces emplois implique des hypothèses et des jugements selon la catégorie de la société (cotée ou non cotée), le type de contrat (portage ou sortie libre) ainsi que d'autres facteurs techniques notamment la date d'entrée en exploitation, les business plan actualisés, les rapports d'évaluation des participations, etc.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des placements et leur dépréciation, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers annuels sont présentés dans les notes annexes aux états financiers consolidés au paragraphe « Portefeuille Titres d'investissements ».

En raison de l'importance de l'encours des participations avec conventions de rétrocession donné en gestion à la SICAR, et du niveau de jugement important pour déterminer le montant des provisions requises, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

L'essentiel de nos tests sur les participations avec conventions de rétrocession liés aux fonds donnés en gestion à la SICAR, a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes :

- La vérification des procédures de contrôle interne mises en place par le groupe à cet égard, notamment en matière d'évaluation de ces actifs.
- La vérification du caractère approprié de la méthode de valorisation retenue et que celle-ci est adaptée à la nature, aux caractéristiques et aux circonstances de l'investissement réalisé.
- L'examen de la qualité et de la fiabilité des données utilisées pour chaque méthode de valorisation.
- L'appréciation du caractère raisonnable de l'évaluation des participations et des placements, compte tenu de la méthode de valorisation retenue sur la base des éléments et informations financières disponibles.
- La vérification des modalités de détermination et de comptabilisation des provisions requises.

4.3 La prise en compte des revenus des opérations de crédits

Risque identifié

Les revenus des opérations de crédit s'élèvent, au 31 décembre 2017, à **479 716 KDT** et représentent la rubrique la plus importante des produits d'exploitation du groupe (**68%**).

En raison de leur composition, leurs montants et les spécificités des règles de leur comptabilisation, telles que décrites dans la note « Créances à la clientèle », même de légères modifications des taux d'intérêt et des durées pourrait avoir un impact significatif sur les produits nets bancaires et, par conséquent, sur le résultat du groupe et les capitaux propres consolidés.

C'est pour cette raison que nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance des procédures de comptabilisation et de contrôle des revenus des opérations de crédits ;
- Examiner les politiques, les processus et les contrôles mis en place en vue de la reconnaissance des revenus ;
- Revoir l'environnement de contrôle du système d'information utilisé à l'aide de nos experts informatiques ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours et des intérêts ;
- Vérifier le respect de la norme comptable NCT 24 « Les engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la banque par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie en matière de prise en compte des revenus des opérations de crédits et de réservation des produits ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

5. Informations relatives au groupe présentées dans le rapport du Directoire

La responsabilité du rapport sur la gestion du groupe incombe au Directoire de la société mère.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Directoire et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes consolidés de la banque dans le rapport du Directoire par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du Directoire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Directoire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Directoire, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Directoire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au Directoire qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Directoire a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil de Surveillance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Directoire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Directoire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude

significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Tunis, le 10 Avril 2018

Les commissaires aux comptes

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

FINOR

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

Walid BEN SALAH